



SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Réunion des PCAET – 28 novembre 2018



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a institué un nouveau schéma, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET devra être adopté par délibération du Conseil régional dans les trois années à compter de la publication de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016, soit avant le 27 juillet 2019 (*le calendrier est en train de glisser vers fin 2019*).

Il est soumis à une évaluation environnementale.

Cette démarche a été nommée **AMBITION TERRITOIRES 2030** pour l'inscrire dans une vision prospective et ambitieuse pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les thématiques du SRADDET

Les thématiques obligatoires :

- Les grandes orientations en matière d'équilibre et d'égalité des territoires,
- L'implantation des infrastructures d'intérêt régional,
- Le désenclavement des territoires ruraux,
- L'habitat,
- La gestion économe de l'espace,
- L'intermodalité et le développement des transports,
- La maîtrise et la valorisation de l'énergie,
- La lutte contre le changement climatique,
- La pollution de l'air,
- La protection et la restauration de la biodiversité,
- La prévention et la gestion des déchets.

Complétées par une action volontariste de la Région sur :

- Les infrastructures numériques.
- Le SRADDET traitera de l'agriculture sous l'angle de la ressource foncière.
- La question de l'adéquation des périmètres des SCOT avec les bassins de vie.

**Le SRADDET, nouveau
cadre régional
d'aménagement
du territoire**

Un document intégrateur,
permettant des réflexions
croisées entre les domaines
et compétences régionales

**Diminution du nombre
de schémas régionaux**
en fusionnant une multitude
de schémas existants dans
un seul document

Une concertation des territoires, sans a priori, pour recueillir leur parole

- 12 réunions départementales entre avril et octobre 2017.
- 1 600 participants (élus, techniciens, associations, etc.).
- Une organisation et une animation en régie par les services de la Région.
- Un recueil de la parole des acteurs locaux sur :
 - Leurs attentes vis-à-vis de la Région.
 - Les enjeux du SRADDET.
 - Les priorités d'actions.

Des concertations thématiques

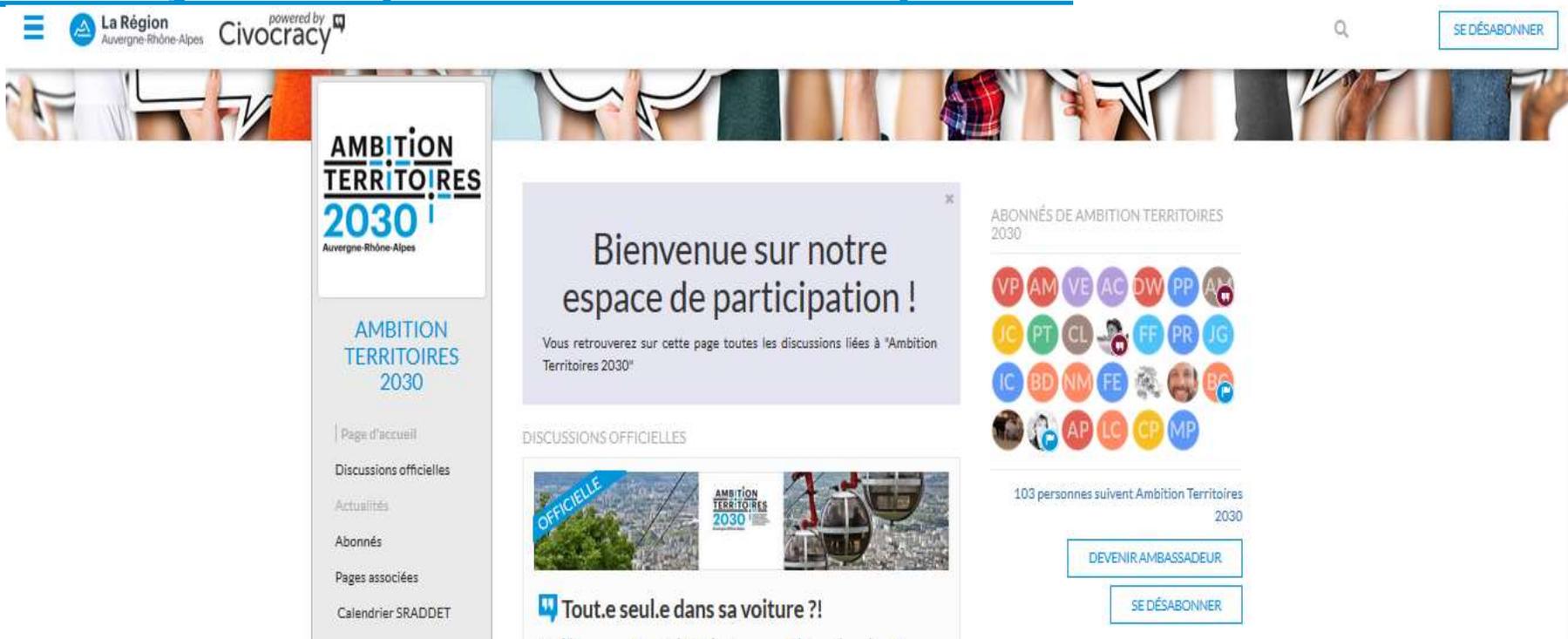
Depuis fin 2017, la Région a multiplié les échanges bilatéraux avec les partenaires :

- L'Etat.
- Les SCoT.
- Les organisations syndicales.
- Les acteurs du foncier.
- Les Départements.
- Les comités de massif.
- Des réunions d'experts (Energie climat, infrastructures, aménagement du territoire etc....)
- Etc.

Des contributions transmises par les partenaires

- Une soixantaine de contributions reçues.
- Emanant de partenaires et institutions :
 - Etat
 - Collectivités territoriales.
 - EPCI.
 - SCoT.
 - PNR.
 - Associations.
 - Etc.
- Des contributions mises en ligne sur la plateforme numérique et accessibles pour tous.

Une plateforme numérique pour suivre les travaux et permettre aux citoyens et partenaires de s'exprimer



The screenshot shows the user interface of the 'Ambition Territoires 2030' platform. At the top, there is a navigation bar with the 'La Région Auvergne-Rhône-Alpes' logo, a 'powered by Civocracy' logo, a search icon, and a 'SE DÉSABONNER' button. Below the navigation bar is a banner image showing people's hands holding up speech bubbles. The main content area features a large purple box with the text 'Bienvenue sur notre espace de participation !' and a sub-header 'Vous retrouverez sur cette page toutes les discussions liées à "Ambition Territoires 2030"'. To the right of this box is a grid of 15 circular profile icons, each containing a two-letter code (e.g., VP, AM, VE, AC, DW, PP, AM, JC, PT, CL, FF, PR, JG, IC, BD, NM, FE, BC, AP, LC, CP, MP). Below the grid, it states '103 personnes suivent Ambition Territoires 2030' and includes buttons for 'DEVENIR AMBASSADEUR' and 'SE DÉSABONNER'. On the left side, there is a sidebar menu with the 'AMBITION TERRITOIRES 2030' logo and a list of navigation options: 'Page d'accueil', 'Discussions officielles', 'Actualités', 'Abonnés', 'Pages associées', and 'Calendrier SRADET'. Below the main text, there is a section titled 'DISCUSSIONS OFFICIELLES' with a featured discussion titled 'Tout.e seul.e dans sa voiture ?!' accompanied by an image of a car and a person.

De nombreux échanges / contributions

- Des contributions de différents acteurs : gestionnaires de réseaux, collectivités, acteurs de filières, ...
- Des réunions de travail spécifiques : bois, gaz, électricité
- ➔ Globalement, beaucoup d'éléments « validés »
- ➔ Quelques approfondissements en cours: mix énergétique industrie, bilan de la consommation bois/déchets par type de combustible,

Opposabilité

- Le SRADDET intégrant les SRCAE, comme ils le faisaient avec les SRCAE, les PCAET devront décliner les objectifs du SRADDET
- Rappel : le SRADDET est composé d'un rapport d'objectifs qui doit être pris en compte et d'un fascicule des règles avec lequel il faudra être compatible
- Energie : réduction des consommations et productions d'EnR
- Air : Réduction des polluants avec un focus sur les 9 zones prioritaires de la région
- Climat : Réduction des émissions de GES et accompagnements aux risques

Réduction des consommations d'énergie

Secteur	Résultats sectoriels en 2030 par rapport à 2015	Part de la conso énergétique du secteur en 2030
Bât résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - 23 % sur la conso globale - 30 % consommation / habitant - 37 % de chauffage par m² 	28 %
Bât tertiaire	<ul style="list-style-type: none"> - 12 % sur la consommation 	17 %
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> - 3 % sur la consommation 	22 %
Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - 15 % sur la consommation 	32 %
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - 24 % sur la consommation 	1 %
AU GLOBAL	<ul style="list-style-type: none"> - 23 % de consommation / hab - 15 % de conso globale 	100 %

Développement de la production EnR

Filière	Prod 2015 en GWh	Prod 2023 en GWh	Prod 2030 en GWh	Part de l'ENR&R /prod totale ENR en 2030
Hydro	26 416	26 984	27 552	42 %
Bois Energie	10 107	11 889	13 778	21 %
Métha	595	3 676	8 426	12,8 %
PV	783	3 332	5 417	8,3 %
Eolien	852	2 653	4 807	7,3 %
PAC / Géothermie	2 086	2 470	2 621	4 %
Déchets	1 664	1 579	1 499	2,3 %
SolaireTH	242	0 735	1 490	2,3 %
Chaleur fatale	41	155	271	0,4 %
Total	42 785	53 474	65 589	100 %

Diminution des polluants de l'air

Pour chacun des polluants, un objectif de réduction des émissions est fixé par rapport aux émissions constatées en 2015 :

- une diminution de 44 % des émissions globales de NO₂ ;
- une diminution de 38 % des émissions globales de particules fines PM₁₀ ;
- une diminution de 41 % des émissions globales de particules très fines PM_{2.5} ;
- une diminution de 35 % des émissions globales de COV (composés organiques volatils, précurseurs de l'ozone).

Diminution des émissions de GES

Secteur	Part des émissions	Objectifs nationaux 2028	Objectifs nationaux 2050
Transports	27 %	- 29 %	- 70 %
Résidentiel-tertiaire	20 %	- 54 %	- 87 %
Agriculture	19 %	- 12 %	- 50 %
Industrie	18 %	- 24 %	- 75 %
Production d'énergie	12 %		
Traitement des déchets	4 %	- 33 %	- 80 %

Un scénario tendanciel conduirait à -13 % de GES . **L'objectif régional est d'atteindre une baisse de 30% des GES, d'origine énergétique et non-énergétique, à l'horizon 2030** par rapport aux émissions constatées en 2015 s'attaquant en priorité aux secteurs les plus émetteurs, à savoir dans l'ordre les transports le bâtiment (résidentiel-tertiaire), l'agriculture et l'industrie.

Merci de votre attention

